

FICHE DE RENSEIGNEMENT – ACCUEIL ENFANTS

■ INTRODUCTION

La Ville de MONTMOROT a confié la gestion de l'accueil de loisirs à l'association Léo Lagrange Animation pour l'accueil de loisirs CROCKYLOU, 8 rue du stade, 39570 MONTMOROT. Merci de remplir une fiche par enfant et de la remettre au directeur de l'accueil Mehdi SEKKAOUI ou à son adjointe, Mélanie VANDENBOSSCHE.

IDENTITÉ DU MINEUR

Nom : Prénom : Genre :
Date de naissance : Établissement scolaire :
Enseignant-e : Classe :

■ COORDONNÉES DES PARENTS OU RESPONSABLES LÉGAUX

RESPONSABLE 1 :	RESPONSABLE 2 :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Le responsable légal est le parent du mineur : ☐ oui ☐ non	Le responsable légal est le parent du mineur : ☐ oui ☐ non
Si non, préciser :	Si non, préciser :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Téléphone professionnel :	Téléphone professionnel :
Email :	Email :
Adresse :	Adresse :

En cas de séparation, précisez la situation (garde alternée, mesure d'éloignement, ...) à la direction de l'accueil et **fournissez le document administratif ou juridique nécessaire** (jugement, déclaration : un protocole de garde peut être transmis à l'équipe qui s'appuiera dessus en cas de litige lors de la reprise de l'enfant).

■ AUTRES COORDONNÉES

Personnes autorisées à récupérer le ou la mineure (veuillez écrire en majuscule) :

Nom, prénom et téléphone :

-
-
-
-

Seules ces personnes munies d'une pièce d'identité pourront récupérer votre enfant.

Ouvrons tous les possibles

■ INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

ALLOCATAIRE

REGIME : ☐ CAF ☐ MSA ☐ autre :

N° allocataire : Nom allocataire : Département de la CAF :

ASSURANCE

Assurance responsabilité civile

Compagnie : n° de contrat :

FACTURATION

Accepte de recevoir les factures par mail : ☐ oui ☐ non

Si oui, quelle adresse mail :

■ INFORMATIONS SANITAIRES

VACCIN

Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, l'admission d'un mineur est subordonnée à la présentation d'un document attestant de sa situation au regard des obligations vaccinales fixées aux articles L.3111-1 et suivants et R.3111-1 et suivants du Code de la santé publique ainsi que par le décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire. **En l'absence de justificatif l'enfant ne sera pas accepté.**

PAI

Votre enfant bénéficie d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : ☐ Oui ☐ Non

Toute allergie avérée et tout traitement médical de long terme doit faire l'objet d'un PAI. Vous devez joindre la copie du PAI.

MINEUR EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU A BESOINS PARTICULIERS

(Si oui, veuillez contacter l'équipe. Si non, passez à la case suivante)

Votre enfant est concerné : ☐ oui ☐ non

Avez-vous une notification MDPH ? ☐ oui ☐ non

Vous percevez l'AEEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) ? ☐ oui ☐ non

Observations particulières à communiquer aux encadrants (besoins particuliers, traitements médicaux, précautions à prendre, etc) :

-
-

RECOMMANDATIONS UTILES DES RESPONSABLES LEGAUX

Port de lunettes, lentilles, port d'appareil dentaire, auditif, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, daltonisme etc :

-
-

Coordonnées du médecin traitant :

Nom : Téléphone :

EN CAS D'URGENCE :

Les familles sont informées, qu'en cas d'urgence, la direction de l'accueil de loisirs met en œuvre toutes les mesures médicales (traitement/ hospitalisation/intervention chirurgicale) selon l'état de l'enfant.

■ AUTORISATIONS

REGIME ALIMENTAIRE

- ☐ Mangera végétarien
- ☐ Ne mangera pas de viande de porc (mais toutes les autres viandes)
- ☐ Mangera toutes les viandes
- ☐ Mon enfant a un PAI (allergies ou pathologie comme le diabète)

TRANSPORT

- ☐ En autocar
- ☐ En mini bus

■ SORTIR

J'autorise mon enfant à sortir pour un entraînement sportif ou une activité culturelle : ☐ oui ☐ non

Si oui, merci de nous remettre une autorisation écrite indiquant les jours et les horaires

■ ENGAGEMENTS

Je soussigné·e : Représentant·e légal·e de l'enfant :

Accepte qu'il ou elle participe à toutes les activités organisées par l'accueil de loisirs.

- Je m'engage à respecter les règles de l'accueil de loisirs CROCKYLOU (cf. règlement intérieur).
- Je m'engage à prévenir la direction de l'accueil de loisirs de de loisirs CROCKYLOU de toutes les modifications des informations contenues dans la présente fiche.
- Je valide l'ensemble des informations contenues dans cette fiche de renseignement.
- J'autorise le traitement des données personnelles figurant dans cette fiche de renseignements dans les conditions énumérées dans la rubrique Politique de confidentialité.

■ PIÈCES À FOURNIR

J'ai bien transmis (cases à cocher) :

Si concerné·e

- ☐ La copie de la notification MDPH
- ☐ La copie du PAI
- ☐ Décision de justice (garde, divorce, autorité parentale)

Obligatoire

- ☐ Document attestant du respect des obligations vaccinales
- ☐ Le dernier avis d'imposition sur les revenus
- ☐ L'annexe signée concernant le droit à l'image

Attention : vous pouvez être amené à fournir des documents supplémentaires en fonction du type d'activité : exemple : test d'aisance aquatique, brevet de 50 m, autorisation de sortie de territoire...

Date :

Signature des représentants légaux :

Merci de remplir notre questionnaire mobilité à destination des usagers de nos structures :



Politique de Confidentialité des données personnelles.

Les informations personnelles recueillies dans la fiche de renseignement sont obligatoires. Elles permettent l'accès de votre enfant à l'accueil de loisirs de CROCKYLOU.

Elles feront l'objet d'un traitement par l'association Léo Lagrange Animation pour les finalités suivantes : gestion des activités de l'enfant hors temps scolaires (pause méridienne, accueil périscolaire). Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public dont l'association Léo Lagrange Animation et la Ville de MONTMOROT sont investies. Les destinataires de ces données sont les personnes habilitées des associations partenaires en charge de l'organisation de ces activités. Ces données seront conservées le temps de l'inscription de l'enfant à une activité péri/extrascolaire, après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration de la durée d'utilité administrative puis supprimées ou archivées à titre définitif dans des conditions définies en conformité avec les dispositions du code du patrimoine.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Vous pourrez exercer ces droits en vous adressant à Léo Lagrange Animation, par mail : privacy.fl@leolagrange.org. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vosdonnees-personnelles.

ANNEXE

■ ASSURANCE

L'association Léo Lagrange Animation est assurée à la MAIF. Le contrat couvre les conséquences dommageables liées à l'activité. Nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance (ex : assurance scolaire) couvrant les dommages corporels auxquels votre enfant peut être exposé, l'assurance de l'association ne les couvrant pas.

■ INFORMATIONS SANITAIRES

- Une spécificité de santé à signaler ? Merci de compléter le PAI (Protocole d'Accueil Individualisé). Il permet à l'équipe de connaître les informations nécessaires pour accueillir votre enfant. Si votre enfant a un traitement médical temporaire, joindre obligatoirement une ordonnance et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). C'est le personnel désigné par la direction qui donnera le traitement à votre enfant.
- Vaccins : Depuis 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l'âge de 2 ans pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018. Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires. Conformément au calendrier vaccinal 2026, les vaccinations contre les méningocoques ACWY et contre le méningocoque B sont obligatoires pour tous les enfants nés après le 1er janvier 2023.
- Votre enfant est en situation de handicap et/ou a des besoins particuliers ? Pour l'accueillir dans les meilleures conditions possibles, veuillez informer l'équipe d'animation des besoins spécifiques de votre enfant. Le handicap de votre enfant est reconnu par la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) ? Vous percevez l'allocation d'éducation pour l'enfant handicapé (AEEH) ? Merci de joindre la copie de la notification.

■ AUTORISATION DE CAPTATION, D'ENREGISTREMENT ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE ET/OU DE LA VOIX D'UNE PERSONNE MINEURE

Léo Lagrange Animation souhaite valoriser les activités des équipes d'animation et les projets réalisés avec les enfants, au travers d'images (photos, vidéos, ...) et/ou de la voix (reportages, podcast, radio, ...). Pour ce faire, nous avons besoin de votre accord. En cas de refus, le visage et/ou la voix de votre enfant ne seront pas diffusés sur nos supports.

J'autorise Léo Lagrange Animation, la Fédération Léo Lagrange, la Ville de MONTMOROT à capter, enregistrer et diffuser l'image et/ou la voix de mon enfant dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs à des fins de communication institutionnelle destinée à valoriser les activités de l'accueil de loisirs.

Notamment à l'occasion de reportages photos effectués par un professionnel, de projets ponctuels internes, de projets portés par les enfants ou du travail des équipes d'animation, aux fins d'illustration des publications, présentes ou à venir, dans la presse locale et nationale, ainsi que sur les réseaux de Léo Lagrange Animation, la Fédération Léo Lagrange et de ses partenaires, actuels et futurs, destinées à un public interne ou externe, que celles-ci soient faites à titre gratuit ou onéreux, et de manière générale, pour illustrer tout outil de communication interne ou externe.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 3 ans à compter de la signature des présentes.

Renonce à tout recours contre l'association Léo Lagrange Animation, la Fédération Léo Lagrange, la Ville de MONTMOROT et/ou toute personne physique ou morale mandatée par elles au titre de la prise d'image, de l'enregistrement, de la diffusion et de la publication.

Donne mon consentement au traitement de l'ensemble des données à caractère personnel collectées à l'occasion de la présente par la Fédération Léo Lagrange et Léo Lagrange Animation au sens de l'article 7 du RGPD.

L'association Léo Lagrange Animation, la Fédération Léo Lagrange, la Ville de MONTMOROT s'engagent expressément à ne procéder à aucune exploitation susceptible de porter atteinte à l'intégrité et à la réputation de l'enfant.

À, Le

Signature des représentants légaux (précédée de la mention « Lu & approuvé ») :